

> Intitulé de l'emploi

Conseiller du travail

> Autres appellations

> Définition synthétique

Le conseiller du travail informe et conseille les employeurs, les salariés ou leurs représentants sur toutes matières relatives au droit du travail et engage des interventions de médiation nécessaires (courriers, démarches, accompagnements).

> Activités principales

- Réception du public (employeurs, salariés, représentants du personnel, organisations patronales et syndicales)
- Renseignements téléphoniques sur la réglementation
- Analyse, conseil et conciliation des litiges d'ordre individuel
- Intervention pour résoudre des situations conflictuelles ou pré-conflictuelles
- Assistance au public dans la rédaction d'actes (contrat, procédure de rupture, lettre individuelle)

> Compétences requises

Savoir :

- Droit du travail

Savoir-faire :

- Réagir avec pertinence aux situations d'urgence
- S'exprimer oralement et par écrit avec aisance
- Informer sur les données administratives et législatives (cadre réglementaire, circuits administratifs, dispositifs mis en place)
- Analyser

• Comportements professionnels

- Bon relationnel et sens de l'écoute
- Pédagogie
- Rigueur
- Adaptabilité
- Respect du secret professionnel
- Sens de l'analyse

> Conditions particulières d'exercice

- Accueil et gestion de publics difficiles

> Tendances d'évolution

Facteurs clés à moyen terme (3-5 ans) :

Impacts sur l'emploi (qualitatif) :

> Proximité avec d'autres emplois

- Conseiller à l'emploi et à l'insertion